

L'édito du président

Chers adhérents, sympathisants, riverains ou amis des gorges de la Loire, AVENIR est fière de vous présenter son sixième numéro d'informations !

Nous sommes toujours là, vigilants et déterminés, comme à la première heure. Nous sommes persuadés que le projet de viaduc, même s'il est au plus bas, n'est pas enterré. Certes il n'occupe plus le devant de la scène depuis les élections municipales de 2008, mais nous sommes convaincus que ce n'est qu'une question « de fenêtre politique » ou d'opportunité financière.

La mobilisation contre le viaduc a été notre combat fondateur, ce qui nous a rassemblé depuis 2004, mais ce n'est pas le seul sujet qui nous anime !

Je vous propose un point sur les «dossiers» qui occupent notre temps de bénévolé.

On peut les classer en deux grands thèmes : aménagement du territoire et mise en valeur des gorges de la Loire.

Au fil du temps nous avons pris une place non négligeable dans le débat local sur l'aménagement de notre secteur. Tout d'abord en proposant des travaux sur la RD12 en tant qu'alternative au viaduc, puis en participant à la démarche du Pays de la Jeune Loire via le Schéma de Cohérence Territoriale et en contribuant à impulser le projet de topoguide dans lequel nous

sommes toujours partie prenante. Nous sommes aussi engagés depuis 2008 dans le « groupe de travail vélo » piloté par la mairie de Monistrol visant à promouvoir la place de la bicyclette.

Dernièrement, nous nous sommes penchés sur les problèmes de raccordement routiers sur la RD12 de différents projets d'urbanisme (cf. page 3). Je rappelle que nous ne sommes pas contre le développement économique mais il semble que tout n'ait pas été fait pour assurer notre sécurité et que la fluidité de la RD12 soit remise en cause. De plus, le Schéma de Cohérence Territorial n'est manifestement pas respecté, alors qu'il vient à peine d'être validé !

Après avoir tenté en vain d'obtenir des aménagements de sécurité par la discussion et la négociation, nous n'hésiterons pas à utiliser tous les moyens à notre disposition pour nous faire entendre. Affaire à suivre. Nous comptons sur vous pour participer à une éventuelle mobilisation.

L'association s'est aussi engagée fortement dans la mise en valeur des gorges de la Loire avec de nombreuses actions. Depuis 2005, nous organisons notre évènement phare : la marche d'AVENIR, dont la dernière édition a rassemblé 761 marcheurs ! Mais nous avons aussi proposé chaque année des animations variées : le big jump avec SOS Loire Vivante, une exposition photos sur la Loire sauvage, une projection de film

sur le même thème (cf. page 2). Et ces dernières semaines, suite à la crue exceptionnelle de novembre dernier, nous participons activement au nettoyage des bords de Loire et nous rouvrons un «passage sauvage» en bord de Loire, fermé par la végétation depuis 30 ans (cf. page 2).

Si vous souhaitez découvrir ce chemin (et d'autres merveilles des gorges de la Loire), toute l'équipe d'AVENIR vous donne rendez-vous au Monteil de Beauzac le dimanche 26 avril pour notre 5ème marche découverte, toujours dans une ambiance conviviale.

Il y a encore beaucoup à faire pour protéger l'exceptionnel patrimoine des gorges de la Loire et c'est l'affaire de chacun de nous, au quotidien. Heureusement nous ne sommes pas seuls ; beaucoup de pêcheurs, de chasseurs, d'agriculteurs, d'associations et d'habitants s'impliquent fortement en donnant temps et énergie sans compter. Merci à tous. L'Office de Tourisme de Monistrol prend également conscience de l'importance de ce patrimoine, tout comme le Comité Départemental de Tourisme qui joue la carte Loire sauvage dans sa communication

Nous restons donc en mode alerte concernant les projets de viaducs et en profitons pour toujours mieux faire connaître les gorges de la Loire.

Comme d'habitude, vous pouvez compter sur nous.

Simon Burner

PROJECTION "DANS LE FOND, ELLE DIVAGUE"



En 2002, Alain Dumas, sur demande de France3 Rhône-Alpes Auvergne, a réalisé une série de films sur les fleuves et rivières de la région. C'est donc le film sur la Loire qui était présenté en octobre dernier au public venu en nombre.

Le réalisateur du film était présent, ainsi que le "cadreur" JC Parayre, bien connu des Monistroliens. Roberto Epllé, président de SOS Loire vivante, nous a

honoré de sa présence. Toutes les conditions étaient donc réunies pour garantir le succès de la soirée. Hélas, nous avons été "trahis" par un incident technique qui nous a privé d'une partie de la projection. Avec brio, Alain Dumas et Roberto Epllé ont pris le relais et animé la soirée en apportant avec enthousiasme et talent leur connaissance sur la Loire. Ils ont su nous faire partager l'énorme nécessité de protéger le fleuve et son environnement. Roberto Epllé a évoqué un projet d'inscription du Fleuve Loire, de sa source à Aurec, au patrimoine de l'UNESCO. A suivre....

LE 02 NOVEMBRE 2008 : LA LOIRE A DIVAGUE



Le 2 Novembre, suite à un « épisode cévenol » entraînant de très fortes précipitations, La Loire et ses affluents, jusqu'aux plus petits ruisseaux ont débordé pour produire une crue majeure, la 3ème, en moins de 30 ans. Le fleuve Loire nous rappelle qu'il est « sauvage ». Les dégâts ont été très importants. Fort heureusement, il n'y a pas de victime à déplorer. Ces phénomènes nous rappellent que la nature garde ses droits, et que chacun doit rester à sa place ... le fleuve et l'homme. Les barrages se révèlent inefficaces, les digues finissent par céder. Une expérience à méditer et surtout à ne pas oublier !

OPERATION NETTOYAGE DES BORDS DE LOIRE

Suite à cette crue dévastatrice, AVENIR a pris l'initiative de coordonner plusieurs actions de nettoyage, en vue de contribuer à éliminer sur notre secteur les différentes pollutions charriées par les eaux. Un travail long et complexe parfois qui a été mené également par les pêcheurs, les municipalités, les pompiers, les habitants riverains. Mais vu, l'ampleur du désastre, il y reste beaucoup à faire pour en effacer toutes les traces.

Notre action réalisée en plusieurs fois s'est concentrée les bords de Loire à hauteur de Gournier, site que nous avons choisi, car étant un territoire commun aux 3 communes (Monistrol, Bas et Beauzac). Une trentaine de bénévoles motivés se sont retrouvés pour contribuer à cette opération. Plusieurs bennes ont été remplies de déchets divers (matelas, ferrailles diverses dont beaucoup de pièces

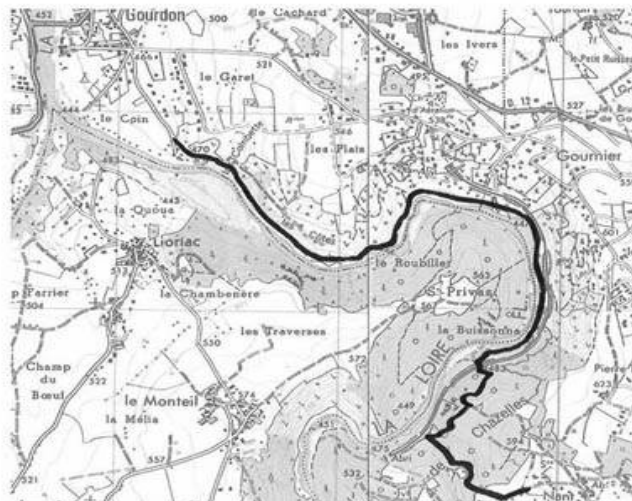
métalliques jetées depuis la voie de chemin fer lors des derniers travaux, plastiques en tous genres, plaques de syporex, fûts pleins et vides, tissus, bouteilles, squelettes de meubles, bouteille de gaz, pneus...



AVENIR a également participé aux nettoyages organisés par le nouveau président des pêcheurs, Jean Pierre Cizeron, sur le Foltier à hauteur des gorges du Bilhard et du Pont de Cheucle. Toute la dynamique équipe des pêcheurs était également aidée par les jeunes du pôle jeunesse de la communauté de communes menés par Cyril. Plusieurs bennes, mises à disposition par la ville ont été remplies, dans la bonne humeur, malgré les températures glaciales.

PASSAGE SAUVAGE EN BORD DE LOIRE

A toute chose malheur est bon, comme dit le dicton. La crue a eut beaucoup de conséquences terribles, mais elle a aussi permis d'éclaircir la végétation très abondante en bord de Loire. Les bénévoles d'AVENIR ont simplement fini le travail des eaux en défrichant, tronçonnant et débroussaillant les bords de Loire entre Roche plate de Gournier et l'Enclose. Ce passage se situe sur les communes de Bas et de Monistrol. Aidé par le Président de l'APPMA (association de pêche) et par le secrétaire de l'ACCA (association de chasse) de Monistrol, nous avons pu ainsi rouvrir un passage fermé par la nature depuis près de 30 ans. Et quel sentier ! très sauvage et avec de nombreuses curiosités: les marmites, les arches, le passage en surplomb, la voie pavée, ... Venez découvrir les bords de Loire comme vous ne les avez jamais vus, lors de notre marche du 26 avril prochain (cf. page 4)





INQUIETUDES SUR LES RD12 ET RD42

Ces derniers mois, les utilisateurs de la RD12 constatent que la fluidité indispensable pour relier les villes de Monistrol et Bas (entre le rond point de Chomette et le pont de Bas) est remise en cause par des projets d'urbanisme, menés au coup par coup par les mairies, sans vision d'ensemble. Projets d'urbanisme auxquels le Conseil général de Haute Loire, propriétaire des routes, donne systématiquement les autorisations de raccordement sans demander d'aménagements spécifiques !

La montée en charge est progressive : accès directs à des habitations, puis à des lotissements et maintenant accès directs à une surface commerciale. Non seulement cela contribue à transformer progressivement une voie interurbaine fluide en une route de type urbain à circulation ralentie et saccadée, mais il nous semble que la dernière autorisation en date, concernant la sortie du futur Intermarché de Monistrol, sera accidentogène.

A la rentrée de septembre, le chantier titanesque de terrassement du futur Intermarché sur la zone du Pêcher en bordure de RD12 bat son plein. Des montagnes de terre déplacées et commence à apparaître un accès direct à la RD12. Cela nous interpelle.

En novembre, nous rencontrons à plusieurs reprises la mairie de Monistrol dont Monsieur le Maire, Robert Valour ainsi que le pôle voirie du Conseil général pour essayer d'y voir clair dans les travaux en cours et surtout sur le raccordement avec la RD12. Nous obtenons toutes les informations souhaitées et même une partie des plans. Et notre inquiétude se confirme. Le permis de construire a été déposé en 2007 par Intermarché avec un accès direct à la surface commerciale depuis la voie descendante de la RD12, avec une mini voie de décélération. Pour sortir d'Intermarché, il était alors nécessaire de traverser la zone du Pêcher par les voies existantes .

Envisageant l'ampleur des flux que générera le futur Intermarché (plus de 300 places de parkings !), la nouvelle équipe municipale qui reprend le dossier négocie avec Intermarché une sortie sur la RD12 pour éviter l'engorgement de la zone du Pêcher et surtout le surplus de trafic sur des routes non calibrées. Le Conseil général autorise cette sortie d'Intermarché sur la RD12 ! Même si Monsieur Valour nous a expliqué (le 21/11/08) que c'était la solution la moins pire, elle nous paraît très loin d'être satisfaisante. En effet, l'accès (sortie du futur Intermarché) sur la RD12 sera en angle droit, par un stop, sur une voie où le trafic descendant est de 5 500 véhicules par jour avec une vitesse de 90 km/h...Cela nous semble surréaliste en terme de sécurité !

Le responsable du pôle voirie de Monistrol, que nous avons rencontré le 20/11/08 nous a expliqué qu'il n'était même pas prévu de mettre une bande blanche sur la RD12 !! Ainsi, si un véhicule double sur la voie montante (après le rond point du Pêcher) alors qu'un autre véhicule sort d'Intermarché, c'est l'accident grave assuré. Sans parler des véhicules qui

voudront rejoindre le rond-point de Chomette et qui traverseront donc la voie en sortant d'Intermarché pour récupérer la voie montante....De plus, les plans mentionnent une pente d'accès à la RD12 de 8,8% ! Au premier verglas, les véhicules sortant d'Intermarché ne pourront pas s'arrêter et glisseront jusque sur la RD12... Enfin l'entrée/sortie à Intermarché va rapidement se transformer en nouvel accès à la zone du Pêcher, générant un flux important et augmentant d'autant les risques d'accident.

Nous avons écrit (le 24/11/08) à Monsieur Gérard Roche, Président du Conseil général et propriétaire de la voie pour l'alerter sur le danger. Nous lui avons demandé de réétudier les accès à la RD12 et de faire réaliser les études prévues par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dans de telles circonstances. En effet, conformément à l'orientation du SCOT (validé et opposable), concernant l'optimisation des infrastructures existantes, il est mentionné qu' " *afin de maintenir les conditions de circulation sur ces axes, aucun raccordement nouveau susceptible de compromettre leurs vocations à terme ne sera accepté* ". De même, " *tout projet d'urbanisation allant à l'encontre de cette orientation devra justifier et motiver les choix effectués au regard d'un schéma de circulation à une échelle élargie, afin de mesurer les impacts réels* ".

La réponse du Conseil général est inaccessible au commun des mortels et ne répond pas à nos interrogations : " *Cette autorisation n'a pas été donnée sans réflexion. Les seuls mouvements autorisés sont des mouvements tangentiels par rapport à la RD12 et toutes les mesures de géométrie et de police ont été demandées pour que le fonctionnement de ce raccordement ne prête pas à ambiguïté. Une ligne blanche continue sera prochainement mise en place sur la RD12 au droit de ce carrefour* ".

Pas un mot dans la réponse de Monsieur Roche sur les obligations du SCOT sur lesquels il s'assoie allègrement, alors qu'il a participé à son élaboration . Pour conclure, il semble que, contrairement au discours affiché, rien n'est fait pour préserver la vocation de la RD12.

Pour AVENIR l'analyse est claire, le Conseil général de Haute Loire, de par ses autorisations de raccordements sans aménagements, génère de dangereux dysfonctionnements routiers qui contribueront à justifier à court terme de parler de la création d'une nouvelle route... et donc d'un viaduc. La presse locale a largement fait écho à nos préoccupations, ainsi que le site Monistrolien rue43120, mais aucune réaction officielle n'est à noter.

Persuadés qu'il est encore temps d'intervenir pour apporter les modifications indispensables à la sécurité et maintenir la nécessaire fluidité de la RD12, temps que les travaux ne sont pas achevés, nous avons écrit au président au SCOT, Monsieur Vial, pour lui demander de statuer sur ce raccordement non conforme aux préconisations du SCOT! Sans faire du catastrophisme, rappelons qu'il y a peu d'années et à quelques centaines de mètres de là, le rond-point du Pêcher a du être aménagé dans l'urgence, à cause de trop nombreux accidents.... c'était il y a moins de 10ans !

SCOT APPROUVE ET OPPOSABLE

Le 4 décembre 2008, le syndicat mixte a approuvé à l'unanimité la réalisation du SCOT (1). Toutes les communautés de communes du syndicat sont concernées par ce document. De plus les statuts du syndicat ont été modifiés pour que le Conseil général reste membre mais ne soit plus partie prenante dans les décisions concernant le SCOT.

Lors du dernier comité syndical une feuille de route a été mise en place avec trois objectifs:

1/ Assurer la mise en œuvre du SCOT par la compatibilité des documents d'urbanisme communaux (rappel juridique: les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les schémas de développement commercial, les plans locaux d'urbanisme, les plans de sauvegarde et de mise en valeur, les cartes communales, les opérations foncières et les d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat doivent être compatibles avec le SCOT). Les communes ont trois ans pour rendre compatibles les cartes communales et les PLU.

La commission SCOT, dont le vice-président est Yves CHAVENT, va assister les communes dans la mise en compatibilité, en leur fournissant un guide avec les principales orientations à intégrer dans les PLU ainsi qu'un cahier des charges commun pour la réalisation des documents d'urbanisme. Un comité des « sages » donnera son avis sur les documents.

2/ Assurer un suivi du SCOT par la mise en place d'indicateurs et d'un observatoire. Un état des lieux est établi au moment du lancement du SCOT puis un point sur l'évolution du territoire est fait tous les ans auprès des élus.

3/ Approfondir certaines orientations du SCOT (travailler sur le foncier, la valorisation des gares, les zones d'activités...) et assurer une veille juridique.

Il faut également noter que le SCOT est entré en vigueur et donc est devenu opposable depuis le 16 février dernier. Même si cette notion demeure ambiguë et floue au niveau juridique, cela signifie que le SCOT est maintenant le document de référence pour tout ce qui attrait à l'aménagement du territoire de l'Yssingelais.

Souhaitons maintenant que les élus appliquent et mettent en œuvre les orientations et les préconisations qu'ils ont élaborées et votées.

(1) Schéma de COhérence Territoriale

5ème MARCHÉ DECOUVERTE



La 5ème marche découverte des gorges de la Loire organisée aura lieu le dimanche 26 avril 2009.

Le départ de la randonnée aura lieu au Monteil de Beauzac. Trois parcours seront proposés afin de satisfaire le plus grand nombre. Un parcours de 20km (5 à 6 h de marche environ) qui s'adresse à des randonneurs aguerris, un second de 12 km (3h environ) et un troisième de 5 km (1h30) accessible avec les tout petits.

Des nouveautés cette année puisque sur les deux plus longs parcours, les randonneurs trouveront au fil des kilomètres parcourus en plus des mots d'humour, des informations en lien avec le fleuve. Ainsi cette année « nous cultivons notre marche ! ».

Autre nouveauté, le grand parcours offrira une variante qui sera encore plus proche de l'eau pour que le randonneur soit vraiment au cœur des gorges. L'an passé nous avons accueilli près de 800 marcheurs qui ont (re)découvert ce magnifique patrimoine naturel, et qui sont repartis enchantés par l'accueil et les paysages. Gageons que cette année encore les participants seront aussi nombreux et comblés en fin de journée.

Infos pratiques : Départ : Monteil de Beauzac
Itinéraire fléché après la traversée du pont de Bas-en-Basset.

En arrivant par Retournac, traverser Beauzac en direction de Bas-en-Basset puis itinéraire fléché.

Inscriptions à partir de 8h sur le lieu de départ. Départs jusqu'à 12h pour les 20km, jusqu'à 15h pour les 12km et jusqu'à 17h pour les 5km.

Tarifs : 20km: 5 euros 12km et 5km : 3 euros
Ravitaillements : 2 sur le 20 km, un seul sur le 12 km. Aucun sur le 5 km.

Collation offerte à tous à l'arrivée.

Retrouver l'information En direct sur le site d'Avenir

<http://pagesperso-orange.fr/avenirdgl/>